



CONSEIL MUNICIPAL  
CE 27 mai 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Duparquet tenue exceptionnellement à huis clos, via Zoom, en raison de la pandémie Convid-19, ce mardi 27 mai 2020 à 19h45.

Présents :	M. Jacques Ricard	Maire suppléant Et Conseiller no.5
	M. Denis Blais	Conseiller no.1
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6
Absente	Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.4

Monsieur le maire suppléant Jacques Ricard préside la séance tandis que madame Chantal Poirier agit comme secrétaire.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE VIA ZOOM

Le conseil municipal siège en extraordinaire ce 27 mai 2020 via Zoom :

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance via Zoom.

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire suppléant déclare l'ouverture de la séance à 19h45.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

**Rés.242-2020**

Sur proposition de la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par le conseiller M. Denis Blais, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL**  
**Mardi 27 mai 2020 à 19h45 via Zoom**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. RÉOLUTIONS**

**3.1 Programme d'aide à la voirie locale MTQ – volet PPA-CE**  
**Députée Mme Suzanne Blais**

**3.2 Programme d'aide à la voirie locale MTQ –volet AIRRL**

**4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Rés.244-2020**

**3.2 Programme d'aide à la voirie Locale PPA-CE**

Le conseil de la ville de Duparquet désire solliciter une aide financière afin de réaliser certains travaux d'amélioration de notre réseau routier (rechargement granulaire et remplacement d'un ponceau).

Voici la liste des endroits où nous devons effectuer des travaux et dont l'évaluation des travaux s'élève à 61 310\$

242 au 388, chemin Mercier	8 500\$
202 à 206 et 162 à 186, chemin Baril	2 890\$
De la route 388 au 144, chemin Baril	850\$
34 au 72 et 94 au 100, chemin Wettring	4 760\$
Chemin Aubé	3 910\$
742 à 875 et 766 à 822, chemin du Camping	20 400\$
Chemin Gamache	17 000\$
Un ponceau 186, chemin Baril	<u>3 000\$</u>
Total	61 310\$

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau et appuyé par la conseillère Mme Solange Gamache de présenter cette demande d'aide financière.

**Rés.243-2020**

**3.2 Programme d'aide à la voirie Locale – volet AIRRL**

ATTENDU QUE la ville de Duparquet a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local (AIRRL) et du Programme d'aide à la Voirie Locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la ville de Duparquet désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la ville de Duparquet choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Mme Claudette Macameau, appuyée par la conseillère Mme Solange Gamache, il est unanimement résolu et adopté que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, qu'il confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et qu'il reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **4.. LEVÉE DE LA SÉANCE**

##### **Rés.245-2020**

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par le conseiller M. Sylvain Audet, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19h55.